



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU MARDI 26 JANVIER 2010**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur D. KUHN,  
Monsieur B. HURAY,  
Monsieur P. ADAM, Adjoints au Maire  
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS,  
Messieurs D. HOUSSAYE, F. VIEUX, A. DULONDEL,  
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,  
Monsieur L. MANIFEL,  
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents :

Madame C. COLIN qui avait donné procuration à Monsieur L. MANIFEL.  
Monsieur J. HACQUARD qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET.  
Monsieur E. WENGLER qui avait donné procuration à Monsieur G. DUPUIS.  
Monsieur M. AGUEZZAÏLOU qui avait donné procuration à Monsieur F. VIEUX.  
Monsieur J-M. LAROCHE.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 12 Janvier 2010.

Nombre de Conseillers : 21  
En exercice : 21  
Votants : 20

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2009 :**

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal et à l'assistance de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Daniel PALIER qui a beaucoup œuvré dans l'intérêt de la commune tant en qualité de Conseiller Municipal de 1995 à 2001 que dans le domaine associatif.

Puis, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2009 qui est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

## **II) Restaurant scolaire : nouveaux tarifs.**

Monsieur CHIAPELLO présente au Conseil Municipal la proposition des nouveaux tarifs du restaurant scolaire applicables le 1<sup>er</sup> Janvier 2010. Il indique que la commission scolaire a répercuté au niveau des tarifs, l'augmentation pratiquée par le prestataire fournisseur des denrées alimentaires « La Normande » et soumet comme suit les nouveaux tarifs :

<b>TARIFS 2009</b>	<b>REGLEMENT</b>	<b>PROPOSITION TARIFS 2010</b>
2,50 €	Pour les enfants scolarisés de Romilly sur Andelle	2,60 €
3,35 €	Pour les enfants extérieurs scolarisés à Romilly sur Andelle	3,45 €
3,55 €	Pour les enseignants en fonction à Romilly sur Andelle	3,65 €
2,60 €	Pour la crèche halte-garderie	2,70 €
0,60 €	Pour les enfants <b>de la commune</b> qui apportent leur repas en raison de santé	0,60 €
0,80 €	Pour les enfants <b>hors commune</b> qui apportent leur repas en raison de santé	0,80 €
5,50 €	Pour les repas exceptionnels adultes	5,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition des nouveaux tarifs, telle que présentée, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

## **III) Trésorerie – placements :**

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que le prêt de 1.500.000 Euros pour les travaux du nouveau groupe scolaire a été encaissé ainsi que le prix de vente du terrain du lotissement « La Grande Ruelle » pour un montant de 472.553 Euros. Il indique également que le don d'une parcelle du lotissement L'Epinette pour un montant de 74.000 Euros a été enregistré chez le trésorier.

Il propose au Conseil Municipal de placer cette trésorerie en plusieurs comptes à termes au Trésor Public pour une durée de un an comme suit :

5 x 250.000 Euros  
1 x 500.000 Euros  
1 x 200.000 Euros  
1 x 50.000 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour placer les produits de l'emprunt pour le nouveau groupe scolaire, de la vente du terrain du lotissement « La Grande Ruelle », du don d'un terrain du lotissement L'Epinette en plusieurs comptes à termes au Trésor Public, tels que présentés par Monsieur VIEUX.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal, que ces placements seront débloqués au fur et à mesure des factures pour le nouveau groupe scolaire ainsi que pour les travaux d'aménagement du Marais et que les sommes de 500.000 Euros et 50.000 Euros sont provisionnés respectivement pour les travaux de réhabilitation avec mise aux normes du groupe Genevoix en école maternelle et l'agrandissement du cimetière.

#### **IV) Remplacement d'un élu pour raison de santé :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Patrick BOUTE dans lequel il présente sa démission de Conseiller Municipal pour raison de santé et d'événements familiaux.

Monsieur le Maire déplore cette démission compte tenu du travail réalisé par Monsieur BOUTE qui était très disponible et s'est énormément investi pour la commune. Il lui souhaite une bonne santé et de conserver les contacts très amicaux qu'il entretient avec les personnes qui lui sont chères.

Puis, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur BOUTE avait beaucoup impliqué Monsieur Xavier CHIVOT, son suppléant à la commission des associations dans les différentes tâches qu'il accomplissait et que ce dernier s'investissait dans les responsabilités confiées.

Il propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur CHIVOT pour le poste d'adjoint laissé vacant par Monsieur BOUTE.

#### **Election d'un nouvel adjoint :**

##### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
A déduire : bulletins litigieux, nuls	0
Reste pour les suffrages exprimés	20

##### **A obtenu :**

Monsieur Xavier CHIVOT	20 voix
------------------------	---------

Monsieur CHIVOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint aux associations et à la gestion des salles, et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire fait part qu'il a sollicité Monsieur Guy DUPUIS, membre de la commission Associations, pour le poste de suppléant. Monsieur DUPUIS a décliné cette proposition compte-tenu de son manque de disponibilité.

Monsieur DUPUIS fait part que cette position ne l'empêchera pas d'épauler et d'aider Monsieur CHIVOT lorsque celui-ci aura besoin de lui.

Puis, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Valérie DELABRIERE en qualité de suppléante de Monsieur CHIVOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour désigner Madame DELABRIERE en tant que suppléante de Monsieur CHIVOT.

Considérant que Monsieur BOUTE était membre du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), de la MJC A.L.E.R. et de l'Ecole de Musique, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne comme suit, les conseillers municipaux qui remplaceront au sein de ces trois structures Monsieur BOUTE :

C.C.A.S.	Monsieur Pierre CHIAPELLO
MJC A.L.E.R.	Monsieur Frédéric VIEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les activités « sport et culture » dépendent de l'Adjoint aux associations qui gère également la gestion des salles et la mise à disposition de matériels et véhicules.

**V) Questions diverses :**

**a) Nouveau groupe scolaire – Assurance dommages-ouvrage :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises avait été lancée en Novembre pour l'assurance dommages-ouvrage du nouveau groupe scolaire.

Trois établissements avaient été consultés mais un seul avait répondu en Décembre à cette consultation. Groupama et la SMACL ont été relancées depuis mais n'ont pas répondu et Monsieur le Maire déplore qu'il n'y ait qu'une seule offre pour cette assurance.

Il présente l'offre d'AXA pour l'assurance dommages-ouvrage du nouveau groupe scolaire chiffrée à 37.503,89 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour retenir la proposition d'AXA arrêtée à la somme de 37.503,89 Euros TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**b) Les Mille-Pattes de Romilly – demande d'avance de subvention :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'association Les Mille-Pattes de Romilly sur Andelle qui, compte-tenu de leur trésorerie et des engagements pris pour l'année 2010, sollicite le versement d'une avance de leur subvention d'un montant de 1000 Euros.

Monsieur le Maire fait part que cette demande n'augure pas une augmentation de la subvention qui sera attribuée à cette association en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser à l'association Les Mille-Pattes de Romilly sur Andelle, une avance de 1000 Euros sur la subvention à percevoir en 2010.

**c) Séisme de Haïti – solidarité des communes françaises :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le séisme d'Haïti et propose au Conseil Municipal de s'associer à la détresse et aux difficultés rencontrées par les villes et collectivités Haïtiennes dévastées, en versant une subvention de 200 Euros.

Cette aide peut être versée à « Carrefour des Communes » qui coordonne la mobilisation des communes françaises participant au fonds d'aide pour Haïti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser à « Carrefour des Communes » au titre du séisme d'Haïti, une subvention de 200 Euros.

**d) Boucle d'Edmond et de Caliste :**

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part au Conseil Municipal d'une erreur d'identification cadastrale de la boucle d'Edmond et Caliste et que la délibération prise par le Conseil Municipal le 1<sup>er</sup>

Juillet 2009, relative au P.D.I.P.R. n'est plus adéquate. Elle indique que le chemin rural emprunté ne figurait pas au cadastre et, afin de valider l'itinéraire de cette boucle, il est nécessaire d'indiquer le numéro parcellaire du terrain traversé.

Considérant cette modification à apporter, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule sa délibération du 1<sup>er</sup> Juillet 2009 relative au tracé de la boucle d'Edmond et Caliste et la remplace par la présente :

**Objet : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR et confirme l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

<b>Réf. Cadas.</b>	<b>Nom</b>	<b>Itinéraire</b>
CR 9	de la plaine de Plessis au moulin des deux amants	Boucle d'Edmond et Caliste
CR 11	dit sente du val aux lièvres	
CR 5	dit sente du rivage	
CR 6	dit sente du cabot	
	Chemin du Roussel	
	Chemin du Marais	
CR 26	dit Chemin du Marché	
	Sente des jardins du couchant	
	Parcelle communale Section C n°125	

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à assurer et accepter leur balisage,
- à assurer leur entretien.

## **VI) Communications et informations :**

### **a) Elections Régionales des 14 et 21 Mars 2010 :**

Dans le cadre des élections régionales des 14 et 21 Mars 2010 prochains, Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux aux fins d'assurer les permanences aux deux bureaux de vote ainsi que pour le dépouillement.

### **b) Aménagement du Marais – diagnostic archéologique :**

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que les diagnostics archéologiques effectués sur la zone du Marais et les parcelles jouxtant le projet du lotissement « La Grande Ruelle » n'ont pas relevé de vestiges dont l'intérêt nécessiterait une opération de fouille.

### **c) Aménagement sécurité RD 321 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 29 Octobre 2009 concernant l'aménagement sécurité RD 321 et notamment la cession à l'euro symbolique d'une portion de terrain des Consorts BOURGEOUX à la commune et la prise en charge par la commune des frais notariés, de géomètre et la pose d'une clôture afférents à ce dossier. Il indique que le géomètre a réalisé le plan de bornage.

### **d) Vente de terrain :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente du terrain pour le lotissement La Grande Ruelle a été signée le 23 Décembre 2009. Il rappelle que le produit de cette cession s'élève à la somme de 472.512 Euros avec une soulte de 144.000 Euros qui sera versée en trois fois, dont la première au démarrage des travaux et la dernière lors de l'intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement.

### **e) Archives :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a donné son accord pour la destruction des archives qui avaient été répertoriées par deux archivistes du Centre de gestion.

### **f) Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Romilly sur Andelle s'est vue attribuer en l'année 2009 une somme de 40.605 Euros au titre de la péréquation de la taxe professionnelle des communes concernées par l'établissement Renault de Cléon en Seine-Maritime.

### **g) Remerciements :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- des remerciements adressés à la commune par :

⇒ RAS pour la mise à disposition de la salle ARAGON le 6 Décembre aux fins de démonstration d'un match de tennis de table et qui a permis de récolter 75 Euros pour le Téléthon,

⇒ Les bénévoles des Restaurants du Cœur de Romilly sur Andelle pour la remise de trois colis de Noël en surnombre lesquels ont été distribués aux bénéficiaires de cette association,

⇒ L'association Les Scouts et Guides de France de la Vallée de l'Andelle pour la subvention versée,

⇒ Les sœurs Paul et Dominique, Madame GRANGER, Monsieur et Madame Jean CODEVELLE, Monsieur et Madame HEBERT Michel, Monsieur et Madame Jean-Claude GEUFFROY, Monsieur et Madame VEDIE, Monsieur Pierre LEFEVRE, Madame Mauricette CHAMPION, Madame Lucienne BARRE, Monsieur et Madame Roger BOULARD pour les colis de Noël.

- des vœux adressés à la commune par l'association Normandie Team Kart.

## **VII) Tour de table :**

Madame DAVID invite les conseillers municipaux à assister au spectacle donné ce soir à 20h30 salle Louis ARAGON par les Hivernales des Cuivres.

Elle demande comment cela va se passer à l'Ecole de Musique, suite à la nomination de Monsieur CHIVOT, en remplacement de Monsieur BOUTE.

Monsieur le Maire fait part qu'un courrier sera adressé aux Présidents des trois structures dans lesquelles se trouvait Monsieur BOUTE et qu'il leur sera donné les références du remplaçant.

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal que la participation de la commune à la Fête de la Peinture organisée par le Conseil Général a été officialisée.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que la population de la commune de Romilly sur Andelle au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 est de 2653 habitants, chiffre donné par les services de l'INSEE.

### Au niveau de la signalisation :

- il indique que les cinq plans communaux sont terminés et installés. Il rappelle que ces plans avaient été établis en 1996 pour un coût de 98313,12 Francs soit 14.988 Euros, que leur mise à jour a été réalisée par la commission communication et les Gravures du Plessis pour un coût bien moindre compte tenu entre autres, de la reprise des anciens mobiliers rénovés par les services techniques municipaux et l'attention apportée à la dépense par la commission communication.

Concernant les panneaux directionnels et d'informations sur les commerçants qui seront installés prochainement, la réflexion et la création de ces supports sont le fruit de la commission communication et des services techniques et sont chiffrés à une dépense de 2.750 Euros.

### Au niveau de la vie économique :

- la société Aqua-Diffusion a cessé son activité,
- le Docteur DALLEINNE du cabinet médical a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal qu'un enseignant sur cinq de l'école Maternelle et les 7 enseignants de l'école élémentaire étaient présents lors de la grève du 21 Janvier 2010.

Il indique d'une part qu'il a reçu Madame MASSET, Déléguée Départementale de l'Education Nationale avec qui il a visité l'école élémentaire, d'autre part, qu'une romilloise en formation BTS diététique effectue un stage au restaurant scolaire.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal :

- que l'inauguration du lotissement Saint Crespin le Samedi 23 Janvier 2010 s'est bien déroulée et qu'il ne reste que cinq entrées de propriété à réaliser,
- que vingt-cinq pavillons des trente parcelles du lotissement La Bergerie I et II sont en construction ou terminés et que dès les six prochains mois, toutes les parcelles devraient être surbattues,
- que les premières constructions au lotissement L'Épinette devraient démarrer dans quinze jours – trois semaines,
- que toutes les parcelles du lotissement « Le Clos du Moulin Pouchet » ont été vendues,
- que les travaux des logements locatifs du Clos du Marché devraient débuter dans trois semaines,
- que le bâtiment communal « Le Marais » devrait être terminé fin Juin 2010 avec sa salle de réunion très spacieuse d'environ 60 m<sup>2</sup>,
- que les travaux du lotissement « La Grande Ruelle » devraient démarrer le 15 Février prochain,
- que pour l'aménagement de la zone du Marais, certains aménagements, améliorations ont été apportés. Ces travaux sont conditionnés à l'avancement du chantier du lotissement La Grande Ruelle,
- que les travaux d'aménagement du lotissement « La Petite Vallée » vont démarrer prochainement,
- qu'un projet de lotissement à développement durable rue de la Planquette, face aux immeubles du Logement Familial de l'Eure, est à l'étude,
- que pour le site vacant de Dielna, Monsieur CHEDRU se laisse un temps de réflexion avant d'arrêter son projet d'aménagement,
- qu'une réunion sera arrêtée très prochainement avec le groupement Intermarché, le Notaire chargé de la vente, la commune pour délibérer sur la destination des trois parcelles attenantes à Intermarché,
- que pour la sécurité de la RD 321 :

⇒ la SODEREF présentera son projet d'aménagement sécurité lors de la réunion en Mairie le 4 Février prochain (l'Association de la Défense de la RD 321 sera invitée ultérieurement),

⇒ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de principe d'engager en priorité l'installation de feux tricolores à la sortie du collège, et que la commission urbanisme et voirie se prononcera sur la décision finale, compte-tenu que la subvention pour ces travaux ne serait en 2010 que de l'ordre de 30 % au lieu de 55 % en 2011.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal :

- que la commission sécurité a visité et contrôlé l'ensemble du bâtiment « Le C.A.R.R.E. » et qu'elle n'a pas formulé d'observations pour la suite des activités qui y sont pratiquées,
- qu'il travaille avec Monsieur LAROCHE à la création d'un City stade, projet qui fait suite à la réunion organisée avec les jeunes de la commune. Il indique que des contacts ont été noués avec la ville de Fleury sur Andelle qui a réalisé ce type de structure,
- que les services techniques municipaux effectueront prochainement les travaux de taille d'arbres.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal :

- qu'à compter du 02 Février 2010, des ateliers d'équilibre seront proposés au FRPA La Potière. Le Département, le CLIC et le C.C.A.S. sont à l'origine de cette activité.

- qu'un spectacle est proposé à Lyons la Forêt par le Conseil Général aux résidents du FRPA La Potière, le 02 Février prochain.



- que les travaux de réhabilitation du FRPA La Potière ont démarré et que les résidents ont été invités à visiter l'appartement témoin.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal du bouclage du Compte Administratif de l'exercice 2009, qu'il est en phase de préparation du budget 2010 et il demande aux commissions de bien vouloir lui transmettre leurs propositions pour 2010, chiffrées pour le 17 Février prochain.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance du Conseil Municipal est arrêtée le 11 Mars 2010 à 20h30 au cours de laquelle seront proposées les subventions aux associations et que lors de la séance du Conseil Municipal du 02 Avril à 18h30, le Compte Administratif 2009 sera soumis à approbation, le Budget 2010 sera présenté.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des prochaines manifestations locales comme suit :

- le 30 Janvier ⇒ Loto organisé par l'association Normandie Team Kart,
- le 06 Février ⇒ Soirée à thèmes organisée par l'association Détente et Découverte,
- le 20 Février ⇒ Soirée Western organisée par Normandy Country,
- le 26 Février ⇒ Remise des Palmes Romilloises organisée par la commune.

Monsieur DULONDEL demande s'il serait possible de retirer le portique, support publicitaire qui sert aux associations à l'entrée de Romilly lorsqu'on arrive d'Alizay ou encore l'aménager, ceci afin d'améliorer l'esthétique environnementale de l'entrée de la commune.

Il est fait part à Monsieur DULONDEL qu'il se peut que le terrain sur lequel est implanté ce support soit du domaine privé.

Puis, Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal des derniers accords pour le démarrage des travaux de la nouvelle station d'épuration.

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal :

- qu'il est interdit, conformément au P.L.U., d'abattre tout arbre dans la commune de Romilly sur Andelle sauf après demande et autorisation de la mairie,
- que dans le cadre de l'aménagement du Marais, les arbres seront conservés.

Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal que le guide des associations est bien avancé et en présente la maquette.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET